

**Annexe 31 : L'inégal rapport de force militaire  
FPR-FAR (Front patriotique rwandais – Forces armées rwandaises)**

**(Observations du général Roméo Dallaire en août 1993 et du major Brent Beardsley,  
respectivement commandant et officier de renseignements de la Minuar)**

|   |   |
|---|---|
| 31.1 Déposition du major Brent Breadsley, Minuar, procès Bagosora <i>et alii</i> , TPIR, 30 janvier 2004, p. 12-13..... | 2 |
| 31.2 Déposition du général Roméo Dallaire, procès Bagosora <i>et alii</i> , 23 janvier 2004, p. 29-30. ....             | 3 |
| 31.3 Déposition du général Roméo Dallaire, procès Bagosora <i>et alii</i> , 26 janvier 2004, p. 93-97. ....             | 4 |

**31.1 Déposition du major Brent Breadsley, Minuar, procès Bagosora *et alii*, TPIR, 30 janvier 2004, p. 12-13.**

« Q. Pouvez-vous faire une comparaison des forces et des faiblesses des différentes unités que vous avez pu visiter ce jour-là ?

R. Oui, très bien. Les jours précédents, nous avons eu la possibilité de voir les troupes qui étaient en ligne de front — qui étaient le bataillon d'infanterie régulière —, qui étaient en très mauvais état, qui avaient de mauvais... qui portaient de mauvais vêtements et avaient un faible entretien des armes, la plupart étaient rouillées. Et il y avait une absence d'autodiscipline ; les éléments semblaient manquer de discipline et le niveau d'entraînement était très bas. Les militaires semblaient fortement démoralisés, leur moral était très bas et on avait dit que les Forces gouvernementales étaient affectées par un taux important de désertion des militaires. Cette situation ne s'appliquait pas aux unités que nous avons vues à Kigali. À notre avis, il s'agissait de l'unité d'élite des Forces gouvernementales rwandaises et, là-bas, la qualité de leurs vêtements... il y avait une plus forte discipline, le leadership était... semblait être composé de militaires professionnels, ils étaient mieux armés, ils avaient de meilleurs armements qui étaient dans un meilleur état, bien entretenus. Et, en particulier, le bataillon de reconnaissance n'était pas... n'a pas été très, très coopératif lorsque nous avons fait effectuer le tour ; il a fallu que je demande à leur siège pour voir combien de véhicules et quels types de véhicules ils avaient, et ils nous ont empêché d'accéder à l'endroit. Il n'y avait aucune coopération de leur part.

À partir de là, nous nous sommes rendus au bataillon de la Garde présidentielle. Ils ont refusé de s'adresser... de nous adresser la parole, ils étaient très arrogants et ils voulaient pas avoir... ils ne voulaient rien avoir à faire avec nous.

Et, à partir de là, nous nous sommes rendus au régiment des paracommandos. Nous avons été très bien reçus par le commandant, et ses troupes semblaient être des militaires professionnels qui étaient en bonne santé, qui se déplaçaient en formation sous la commande... sous le commandement de sous-officiers ; les armes semblaient être bien maintenues. Et enfin, le bataillon de la police militaire, en ce qui concerne leurs uniformes, ils étaient en meilleur état, c'était l'unité la plus coopérante et la troupe semblait être bien alimentée, avec un bon moral. Il ne fait aucun doute qu'en fin de compte, on avait pu voir deux niveaux de force au sein des Forces gouvernementales : Il y avait une unité qui était mal entretenue et il y avait ces unités d'élite qui étaient basées principalement à Kigali. (...)

[p. 25]

R. ... des pensions des militaires. Il devait y avoir une très grande... un très grand exercice de mobilisation, en application des Accords de paix, le Gouvernement indiquait 28 000... — personnel des armées — et de l'autre côté, la Gendarmerie parlait de 6 000 personnes, au total, en fait, on se retrouvait avec 54 000 personnes à démobiliser. La nouvelle Gendarmerie mentionnait 6 000 personnes et il y aurait au total 35 000 militaires à déployer. Et toutes les personnes que l'on libérait devraient recevoir une rémunération, il fallait qu'elle soit consistante pour les militaires, les cadres de l'armée. Nous avons demandé qui paierait ces retraites, et on nous a dit que ce serait le Gouvernement. Et c'est ainsi qu'il a fallu mener des discussions avec la Banque mondiale ou le FMI, parce que le... en disant que le Gouvernement ne serait pas en mesure de payer. On ne voulait pas se retrouver avec une situation où les personnes démobilisées ne pourraient pas être payées. C'était donc un autre domaine qui suscitait des inquiétudes. »

### 31.2 Déposition du général Roméo Dallaire, procès Bagosora *et alii*, 23 janvier 2004, p. 29-30.

« R. « En ce qui a trait que l'armée... Bon : "...Sa rapidité d'exécution témoigne son degré de préparation." Ça ne supporte ce que j'ai dit plus tôt, c'est que l'armée rebelle rwandaise était à un niveau opérationnel que j'aurais pris immédiatement au combat. Et elle avait une mobilité, soit à bicyclette ou autre, et certainement à pied, qui était tout de même surprenante. Donc, la seule chose que ces gens-là faisaient, pendant toute la période qui était dans la zone du Front patriotique, c'était au bas niveau de s'entraîner, puis de s'entraîner, puis de s'entraîner, et de garder nécessairement les positions avancées au nord de la zone démilitarisée, ce qui n'a pas été le cas dans les Forces du Gouvernement. L'entraînement était rare, l'équipement était rare. Dans le camp que j'ai visité avec les fameux autobus, il y avait une infirmerie qui avait absolument rien dedans et ils avaient des pertes mensuelles à cause de la malaria, la nourriture ne les rejoignait pas, et qu'ils avaient perdu le privilège de deux Primus par jour. Alors, le moral était très bas.

Donc, selon moi, cette armée-là était exceptionnellement entraînée. Ce qui, pour moi, dans mes analyses, avant même la guerre, me disait que s'ils sont tellement entraînés et tellement en forme, est-ce qu'ils s'attendent que l'Accord de paix tombe ? Et donc, déjà au mois de mai, à fin mai, le général Kagame m'indiquait que s'il n'y a pas une solution bientôt, il y aurait une décision définitive qui devrait être prise.

Q. Je suppose que c'est au mois de février, pas au mois de mai ?

R. Février, mois de février. »

### 31.3 Déposition du général Roméo Dallaire, procès Bagosora *et alii*, 26 janvier 2004, p. 93-97.

« Q Avançons un peu plus vite et allons à la page... Il y a une table des matières pour... passons à la page L 00226458. On y parle des Forces de la police gouvernementale et des Forces du FPR. Passons au paragraphe 31. Lorsqu'on regarde cette page — je ne vais pas la lire en entier, je vais plutôt la... je vais essayer de la résumer de la manière la plus juste—, il s'agit d'un rapport sur les Forces du Gouvernement, les forces gouvernementales telles que vous les avez observées en octobre... en août ou début septembre 1993...

M. DALLAIRE :

R. En août.

Q. Très bien. D'après ce que je comprends, l'armée rwandaise était plutôt petite dans les années 90, il y avait à peu près 5 000... et ils sont passés à 5 000 soldats... 34 000 soldats pendant la guerre.

R. Oui, il s'agit là d'informations qui nous ont été... données par Nsabimana et son personnel, y compris le général dont je ne me souviens pas le nom et qui est présent, ici, à l'audience.

Q. En fait, cette personne est effectivement l'une des personnes qui vous a renseigné à l'époque.

R. Oui, lorsque j'ai rencontré le chef d'état-major de l'armée rwandaise, tout comme j'avais rencontré le chef d'état-major de la Gendarmerie, nous les avons rencontrés avec leurs collaborateurs, un grand nombre d'entre eux, pour que nous puissions obtenir le plus d'informations (*inaudible*), donc, effectivement, j'ai parlé à beaucoup de gens.

Q. Est-ce que cela veut dire que vous les avez rencontrés... vous l'avez rencontré ?

R. Non, pas séparément, c'était au cours d'une réunion.

Q. Donc, il était là et il vous donnait des informations.

R. Oui. Si vous voulez me faire dire qu'il était là, je dis : Oui.

Q. Donc, la situation que j'essaie d'imaginer, c'est celle des... c'est l'état dans lequel vous avez trouvé les Forces armées rwandaises en août — corrigez-moi si je me trompe. Jusqu'en 1990, il s'agissait d'une armée relativement petite jusqu'au moment de l'invasion, venue d'Ouganda, d'une armée assez importante, et cela a présenté des difficultés de formation et d'appui. Et, en fait, cette armée n'était pas en très grande forme.

R. Oui, c'est ce qu'avait dit le chef d'état-major de l'armée.

Q. Lorsque vous êtes arrivé au Rwanda... Non, peut-être que nous devrions plutôt en parler plus tard lorsque vous avez eu l'occasion de faire une évaluation indépendante. Mais à la lecture de votre livre, j'ai eu l'impression qu'il y avait peu d'unités qui étaient bien fournies, bien disciplinées, bien organisées. Mais le gros des troupes n'était pas en très bon état et c'est ce que vous avez plus ou moins pu constater vous-même.

R. Je n'ai pas de données pour confirmer ce que... Toutes ces informations du paragraphe 35 sont absolument justes, parce que nous étions dans le cadre d'un processus de paix et les deux parties n'étaient pas forcément enclines à dire la vérité. Donc, nous ne prenions pas pour acquis tout ce qu'elles nous disaient.

Q. Ici, vous dites que les soldats n'avaient que des notions de base très... n'avaient que peu de notions de base, étaient mal entraînés, peu organisés, et que beaucoup de soldats avaient, en fait, beaucoup de difficultés à fonctionner normalement. Je ne parle du nombre, je parle des conditions qui prévalaient dans l'armée.

R. Oui, l'impression que j'ai eue, c'est que le moral n'était pas très élevé et que la qualité des militaires n'était pas... était en dessous des normes. Et lorsque je suis retourné aux exercices d'entraînement, je ne pouvais pas comprendre comment, en trois ans, ils n'auraient pas pu former correctement ces 34 000 personnes, alors qu'ils avaient reçu l'appui des pays étrangers pour le faire. » (...)

[Pages 95-96]

« Q. En août, vous avez dit qu'il y avait environ 6 000 gendarmes et, sans rentrer dans les détails, l'impression que j'avais à la lecture de ce document, c'est que le même type d'entraînements et le même type de problèmes que vous avez mentionnés en ce qui concerne la Gendarmerie, vous en avez parlé aux pages suivantes, à savoir que vous avez vu les mêmes problèmes qui

- affectaient cette Force.
- R. Cette Force, en tant que force et ce qu'on a pu en voir, notamment dans la capitale, cette Force jouissait d'un moral plus élevé, était plus intégrée, était plus à même de mener des opérations. Ils avaient quand même... ils étaient quand même confrontés à certaines limites, mais ils ont quand même réussi à entreprendre les opérations avec succès.
- Q. Il me semble que ce que vous me décrivez... vous faites une description entre les militaires et les gendarmes, et qu'ils n'ont pas des capacités uniformes. Vous avez d'un côté 6 000 gendarmes, et parmi les 6 000, il y en a 4 000 qui sont nouveaux, et puis, de l'autre côté, il y a une Force dont les éléments ne sont pas bien... ne sont pas en forme, ne sont pas bien entraînés.
- R. Oui, on peut le dire comme ça.
- Q. Si j'ai cru comprendre, c'est qu'il y avait également des différences, comme je l'ai mentionné précédemment, peut-être que je me trompe, que l'on parle du développement de cette unité ou du faible entraînement de cette armée, il semble que dans certaines unités l'entraînement était plus au point que dans d'autres. Et ils n'avaient pas tous le même niveau d'entraînement, si j'ai bien compris.
- R. Oui, il peut y avoir... il aurait pu y avoir de nouvelles recrues dans ces unités d'élite, mais le gros de l'armée rwandaise jouissait de capacités utiles, c'est-à-dire que les éléments pouvaient se battre puisqu'ils sont restés là sans bénéficier d'une... d'un entraînement adéquat, mais cependant leur engagement était plutôt faible.
- Q. Passons maintenant aux capacités du FPR, à la page L0022660.  
Êtes-vous à la page ?
- R. Oui.
- Q. Les estimations, ici... On parle ici de 20 000 soldats armés, c'est ce qu'ils vous ont dit en parlant du FPR ?
- R. Oui, c'est un chiffre qui était en réalité plus élevé, qui était... qui avoisinait les 30 000 militaires... 30 000 soldats. Et si je peux ajouter, c'est que parfois lorsque vous tenez compte du processus de démobilisation, cela a permis de voir... de donner aux hommes de troupe des pensions, ce qui fait que, bon, il fallait tenir compte aussi de ces personnes-là. »